

Adaptez votre logement à votre perte d'autonomie



MONTE
ESCALIER



DOUCHE



PERTE
D'AUTONOMIE

Des aides
pour se sentir
bien chez soi



Perte d'autonomie ? Logement plus adapté ? Des aides spécifiques

Vous voulez continuer à vivre chez vous mais votre logement n'est plus suffisamment adapté à votre perte d'autonomie ? L'Agglomération peut vous aider à l'adapter !

Un accompagnement sur-mesure - Avec Ma Prime Adapt', bénéficiez gratuitement d'aides techniques (diagnostics à domicile) et financières* de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et de la Communauté d'Agglomération.

Une équipe d'experts-conseil vous accompagne pas à pas jusqu'au paiement de vos factures.

**non remboursables*

TRAVAUX ÉLIGIBLES

Pour faciliter le maintien à domicile, il est essentiel que le domicile évolue et s'adapte pour permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester chez elles. Les travaux d'adaptation éligibles aux aides proposées sont :

- Création d'une douche adaptée,
- Pose d'un monte-escalier ou d'une rampe d'accès,
- Aménagement des toilettes,
- Elargissement des seuils de portes.



Un diagnostic gratuit à domicile et un financement adapté, jusqu'à 75 % du coût des travaux !!

Qui peut bénéficier de l'aide ?

- **Les propriétaires occupants**, en fonction de leurs revenus.
- **Les propriétaires bailleurs**, en fonction des loyers pratiqués après travaux, et des revenus des locataires.
- Sous réserve **de justifier d'une perte d'autonomie ou d'une situation de handicap**

ATTENTION !

- Ne pas commencer les travaux avant l'obtention de l'aide.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels
- Dérogation possible concernant l'ancienneté du logement.
- Les subventions sont versées à la fin des travaux.
- Se munir de la feuille d'imposition ou de non-imposition pour le 1^{er} rendez-vous.

Vous êtes un **particulier** et vous avez un **projet d'adaptation de votre logement ?**

Inscrivez-vous sur **monprojet.anah.gouv.fr** et laissez vous guider



Pour tout renseignement sur Ma Prime Adapt', contactez l'Espace Conseil Habitat France Rénov'

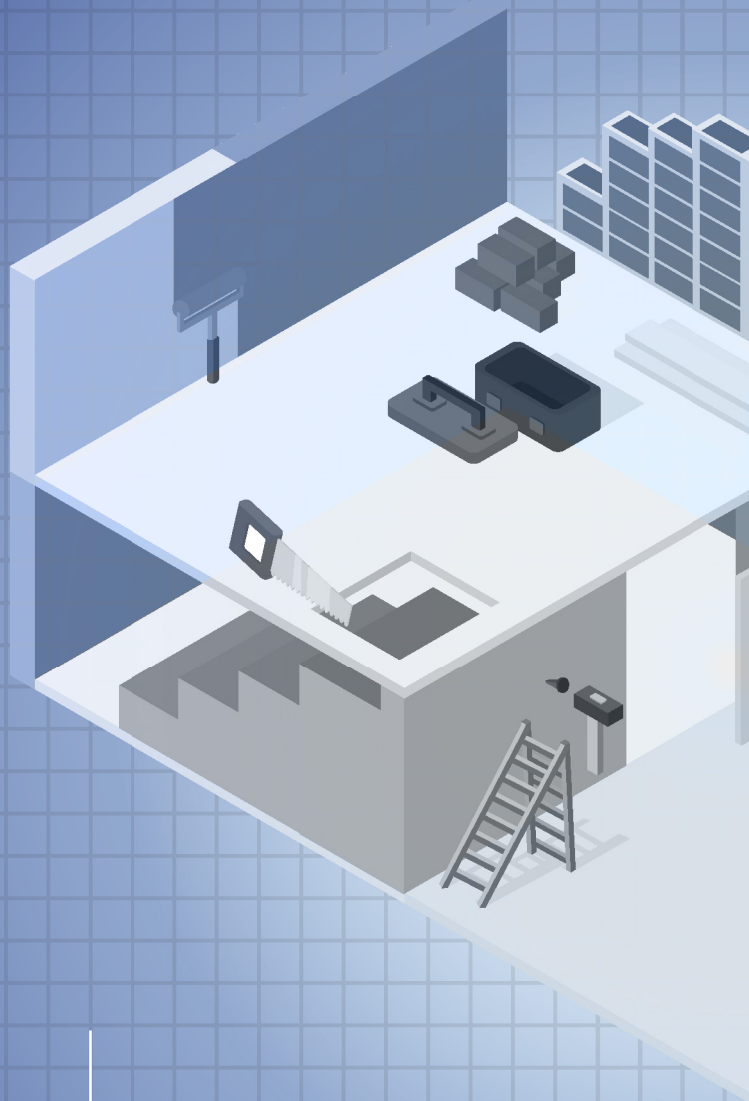
☎ 03-62-61-47-90

🕒 Lundi et jeudi : 14h - 17h | Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h - 12h

Les conseillers répondront à vos questions, vous réorienteront vers le bon interlocuteur si besoin, ou pourront fixer un rendez-vous pour un conseil personnalisé avec eux.

Ou envoyez vos demandes par mail à **habitat-francerenov@bethunebruay.fr**





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

L'AGGLO
100% DURABLE !

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
CS 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 |
E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr